



Fwd: important - PLUih de la CAGV - modification 4 - courrier 2026 demande Pellegris/Velasco commune de Pujols

À partir de Michel Pellegris <mitchpellegris@orange.fr>

Date Jeu 05/02/2026 09:05

À Enquête Publique PLUI <enquetepubliqueplui@grand-villeneuvois.fr>

 1 pièce jointe (29 Ko)

Lettre_CAGV_2026.pdf;

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de mitchpellegris@orange.fr. [Pourquoi c'est important](#)

Bonjour,

sur les conseils de M. Dupierris, voici le courrier rectificatif indiqué au sujet de notre demande,

vous souhaitant une excellente journée,

nos plus cordiales salutations,

Michel PELLEGRIS et Cécile VELASCO.

----- Message transféré -----

Sujet :important - PLUih de la CAGV - modification 4 - courrier 2026 demande Pellegris/Velasco commune de Pujols

Date :Tue, 3 Feb 2026 10:04:42 +0100

De :Michel Pellegris <mitchpellegris@orange.fr>

Répondre à :jean-yves.dupierris@grand-villeneuvois.fr

Pour :cecile.domi.velasco@gmail.com <cecile.domi.velasco@gmail.com>,
evelyne.michel@grand-villeneuvois.fr, jean.kloos@free.fr, urbanisme@grand-villeneuvois.fr, accueil@pujols47.fr

Bonjour,

Suite à nos récents divers échanges, je vous transmets notre dernier courrier rectificatif (pdf ci-joint), quitte à faire doublon, car normalement M. Brice VOGLER (Alpha Constructions) a dû vous le remettre en mains propres, au sujet de notre demande sur nos parcelles de Pujols (AP 26, 151 et 152) pour un projet de 4 lots pour lesquels M. Nicolas SERRE (Open Immobilier) et M. Brice VOGLER sont mandatés. Ce dernier a d'ailleurs déposé une demande de CUB à la Mairie de Pujols il y a un peu plus d'une semaine.

En espérant que l'examen de ce document nous conduise à un avis favorable de votre part et que ces terrains puissent être vendus prochainement à de nouvelles familles en attente d'un chez elles.

Vous souhaitant une très bonne journée, veuillez recevoir nos plus sincères salutations,

Michel PELLEGRIS et Cécile VELASCO.

Envoyé : 23 janvier 2026 à 12:23

de : DUPIERRIS Jean-Yves <jean-yves.dupieris@grand-villeneuve.fr>

à : "mitchpellegris@orange.fr" <mitchpellegris@orange.fr>

cc : MICHEL Evelyne <evelyne.michel@grand-villeneuve.fr>, Jean Kloos <jean.kloos@free.fr>

objet : RE: important - PLUih de la CAGV - modification 4 - demande n° C106 Pellegris/Velasco commune de Pujols

Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous le lien vers la fenêtre d'information relative à l'enquête publique de la modification n°4 du PLUih. Vous y trouverez (dans l'avis d'enquête et dans l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique) les différentes modalités permettant de déposer une demande ou observation dans le cadre de cette enquête publique.

<https://www.grand-villeneuve.fr/avis-d-enquete-publique-379.html>

A ma connaissance, la demande de certificat d'urbanisme n'a pas été déposée. Mais de votre côté, vous ne nous avez pas transmis le projet alternatif, faisant suite au refus du certificat d'urbanisme opposé en avril 2024, que nous vous avons demandé dans notre courrier, en date du 08/07/2025, de réponse à votre première demande de modification du PLUih.

Nous souhaitons approuver la modification n°4 du PLUih avant les élections municipales. Il me paraît donc très compliqué de pouvoir instruire votre nouveau projet, quand il nous parviendra, et obtenir les avis requis (services techniques et Mairie) dans ce délai.

Me tenant à votre disposition pour toute information complémentaire,
Salutations respectueuses
DUPIERRIS J-Yves

De : Urbanisme <urbanisme@grand-villeneuve.fr>

Envoyé : vendredi 23 janvier 2026 09:29

À : MICHEL Evelyne <evelyne.michel@grand-villeneuve.fr>; DUPIERRIS Jean-Yves <jean-yves.dupieris@grand-villeneuve.fr>

Objet : TR: important - PLUih de la CAGV - modification 4 - demande n° C106 Pellegris/Velasco commune de Pujols

Antraygues Marie
Assistante de Direction
Pôle Urbanisme et Habitat
CAGV - 05.53.49.66.81.

PELLEGRIS Michel
18 rue de la Paix
40000 Mont de Marsan
VELASCO Cécile
1 rue du vet Côteau
09700 Saverdun

à Monsieur le Président
CAGV – Pôle Urbanisme et habitat
Concertation PLUih
24, rue du Vieux Pont
47440 CASSENEUIL

Mont de marsan, le 11 janvier 2026

Objet : PLUih du Grand Villeneuvois - secteur Carrère, commune de PUJOLS.

Monsieur le Président,

Par la présente, nous souhaitons, ma sœur et moi, vous faire part de notre demande dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Grand Villeneuvois-CAGV. Cela concerne le secteur de Carrère de la commune de PUJOLS, au sujet de nos parcelles en zone 1AUc dont nous sommes devenus propriétaires suite au décès de notre père en octobre 2023.

Une partie de notre propriété (parcelle contenant la maison située sur la zone U) a déjà été vendue en septembre 2024, elle a été modifiée en conséquence par bornage d'un géomètre expert et est identifiée par le numéro AP 150 ; la desserte de cette propriété est assurée par le Chemin de Bellevue (adresse historique de la propriété entière au n° 9).

Les autres parcelles de la propriété (AP 26, AP 151 et AP 152) sont concernées par la zone 1AUc ainsi que par le site 1 de l'OAP du secteur de Carrère (commune de Pujols).

Le total de ces parcelles (hors aménagement des accès) représente en effet une surface nette d'environ 5000 m² ; il correspond de plus à la partie arborée (plantée par notre père de longue date) de la propriété. Nous souhaiterions donc que la densité d'habitation reste raisonnable, ceci afin de respecter au mieux cette configuration paysagère qui constitue un petit poumon vert.

C'est pourquoi nous avons proposé, avec des professionnels, qui ont déjà effectué l'étude d'estimation de nos terrains, un projet de vente sur une base de 4 lots pour des constructions en harmonie avec ce quartier.

A ce titre, une entrevue a déjà eu lieu à ce sujet fin novembre 2025 entre M. Brice VOGLER (Alpha Constructions) et les personnes en charge du PLUih du service de Mme MICHEL, responsable du service Urbanisme, et il lui a été conseillé d'orienter la demande pour nos terrains en ce sens.

Par ailleurs l'accès à ces futures habitations est déjà prévu via le Chemin de Bellevue, comme pour la maison existante (parcelle AP 150), grâce à une parcelle créée à cet effet (AP 151).

Nous souhaitons donc appuyer cette demande afin que notre projet sur nos parcelles (AP26, AP151 et AP152) réponde bien à la réglementation en vigueur, tout en permettant de préserver une partie du parc dans cet agréable secteur résidentiel.

En vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande et dans l'attente de son examen par vos services spécialisés, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michel PELLEGRIS et Cécile VELASCO